

La garantie France Active (FAG)

Objectifs

Faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emplois, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

Bénéficiaires

Toute entreprise créée par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique.

Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou en développement, qui crée ou consolide des emplois.

Caractéristiques

Durée des prêts : prêts à moyen terme de 6 mois minimum, (2 ans dans certains cas).

Montant des prêts : pas de montant minimal ni maximal.

Montant maximal de la garantie :

- 65 % pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans,
- 50 % dans les autres cas.

Le montant garanti est limité à 45 000 €.

Durée : 5 ans maximum.

Coût pour l'entreprise : 2 % du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

Procédure

1^{ère} étape : constituer une demande auprès d'ESIA.

2^{ème} étape : une expertise sera proposée le cas échéant.

3^{ème} étape : un comité des engagements statuera sur la demande.

Où s'adresser ?

☞ A ESIA, membre du réseau France Active

82, rue de la République
13002 MARSEILLE
Tél : 04 91 59 85 70
Fax : 04 91 59 85 74

E-mail : esia.contact@esia.org - Site : www.esia.org